

> Généralités

La simplicité et l'homogénéité des toitures dessinent l'identité de nos paysages. L'unité entre les matériaux est indispensable à la qualité esthétique d'un environnement. Ils racontent une époque et témoignent du passé. La nature des matériaux issus du terroir donne aux bourgs et aux villes leur personnalité.

En abord de monument historique et plus généralement dans les centres anciens, l'objectif est de maintenir une qualité d'aspect homogène et proche de celle de l'existant.

Quelques questions à se poser

- Le type de couverture en place est-il celui d'origine ?
- Est-il adapté au caractère et à l'époque de construction de la maison, de l'immeuble ?
- Dans quel contexte suis-je ? en centre bourg ? Dans un lotissement ? Dans un quartier résidentiel ?

> Adapter sa toiture au contexte

Intervention sur construction existante

En cas d'intervention sur du bâti existant, le matériau de l'époque de construction sera conservé ou remplacé à l'identique (les greniers renferment parfois les témoins des matériaux utilisés dès les premières années de la construction : pensez à y jeter un œil !).

Si la production de la tuile originelle n'existe plus, on lui substituera un matériau proche du matériau traditionnel présent aux alentours. On pourra également envisager l'utilisation de tuiles identiques de récupération.



L'invention de nouveaux matériaux et l'attrait pour la modernité ne doivent pas faire oublier le respect de la tradition locale au risque de produire des paysages de couvertures inappropriées.

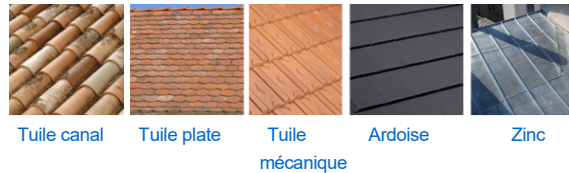
Intervention sur construction nouvelle

Dans un tissu villageois traditionnel, généralement dominé par des formes de toitures simples, la toiture des nouvelles constructions viendra reprendre au maximum celle du bâti ancien (forme, pente de toit, nombre de pans, ligne de faîtage, types de matériaux, etc.) de manière à ce qu'il y ait une cohérence dans le village entre le noyau ancien et les constructions plus récentes.

Bien que des architectures d'autres régions aient la tuile canal en commun avec certaines bâtisses lorraines, la forme de leur toiture est étrangère à la région : elle est donc à proscrire.



> Quels matériaux?



La tuile canal ou « tige de botte », mode de couverture du bâti traditionnel lorrain, est souvent confondue avec la tuile romane. Elle est adaptée aux toits à faible pente (< 30°). Sa densité est de préférence d'environ 42 tuiles par m². Dans certains cas, des tuiles canal mécaniques (tuiles romanes) peuvent être utilisées.

La tuile plate est représentée en Lorraine, et notamment dans l'est mosellan, par la « Biberschwanz » ou « queue de castor ». Cette tuile est particulièrement adaptée pour les fortes pentes (> 38°). Sa densité est généralement d'environ 40 tuiles par m² (16cm x 38cm).

La tuile mécanique rouge est présente sur le bâti depuis la fin du 19^e siècles. Elle peut avoir une forme losangée, violon ou « à côtes ». Sa densité est de préférence d'environ 15 tuiles par m² pour des pentes de toiture allant de 20° à 30°.

L'ardoise est surtout employée pour les bâtiments publics aux 17^e et 18^e siècle. Son utilisation se généralise aux demeures bourgeoises au 19^e siècle. Elle peut être rectangulaire « à la française » ou sous forme arrondie (écaille ou dite « schuppen ») plutôt posée au clou qu'au crochet. Elle s'adapte à des pentes de toiture allant de 40° à 50°.

Le zinc apparaît au 19^e siècle. Il est généralement utilisé pour des petites surfaces type brisis, terrassons, couverture de lucarnes, auvents, etc. Il peut s'adapter aussi bien à des faibles qu'à des fortes pentes.

Évitez d'utiliser des plaques de fibres-ciment, des « panneaux-tuiles », des shingle ainsi que de la tôle ondulée : ce sont des matériaux inadaptés au bâti traditionnel qui peuvent avoir un aspect trop brillant. Dans un nombre restreint de cas comme celui des bâtiments agricoles, des bâtiments industriels ou encore dans certains lotissements d'après guerre, l'utilisation de matériaux comme la tôle ondulée ou le bac arcier peut être toléré.

> Accessoires

Les antennes et les paraboles sont de préférence placées à l'arrière du bâti pour ne pas être visibles depuis le domaine public. Il existe par ailleurs des paraboles transparentes ou de la teinte de la toiture. **Les gouttières** et descentes d'eau pluviale devront être en zinc naturel.

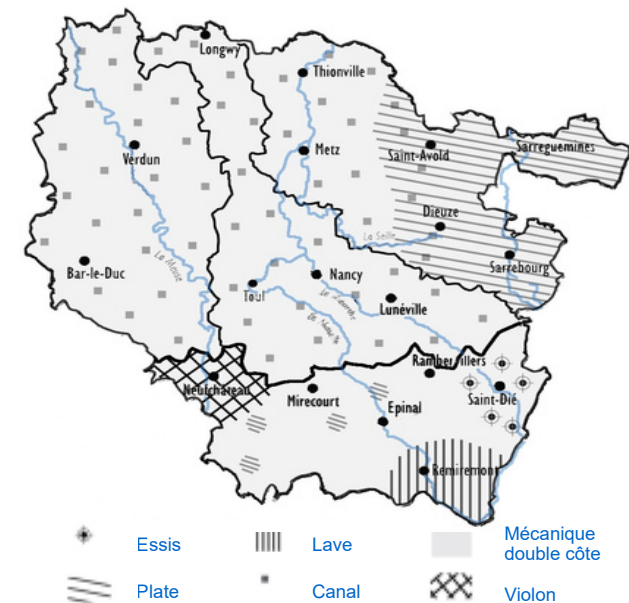
Les chevrons en sous-toiture restent traditionnellement apparents. Les caissons, notamment en PVC, sont à éviter.

Les châssis de toit sont en nombre limité (2 ou 3 en fonction de la taille du pan) sur une toiture. Ils sont alignés sur une même horizontale et axés avec les ouvertures existantes de la façade inférieure. (Voir fiche « Ouvertures et menuiseries »)

Les lucarnes sont rares dans la région (dans certains centres urbains vosgiens ou mosellans). Lorsqu'elles sont acceptées, elles sont de proportions verticales, encadrées de pierre ou de bois et couvertes de tuiles, de zinc ou d'ardoises. Leur taille maximale est de 0.80m de large par 1m de haut. Elles sont positionnées, comme les châssis de toit, selon les ouvertures existantes de la façade inférieure.

Les toitures végétalisées sont un moyen simple et économique d'intégration dans le paysage des petites extensions. Elles permettent de créer une nouvelle pièce tout en régulant les eaux de pluies et en apportant une excellente protection phonique et thermique au bâtiment.

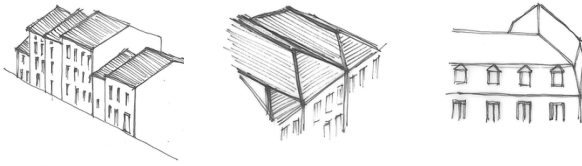
> Adaptation au contexte local



En Meurthe-et-Moselle, le matériau le plus utilisé en architecture domestique courante pour la couverture est la tuile mécanique en terre cuite à double côte (densité > 15 tuiles au m²). Les pentes oscillent de 27° à 30°.

Dans l'architecture rurale, beaucoup de bâtiments sont encore couverts de tuiles canal. L'utilisation de l'ardoise se répand de plus en plus dès le milieu du 19^e siècle.

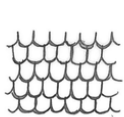
En Moselle, on compte trois types de toitures très différents les uns des autres :



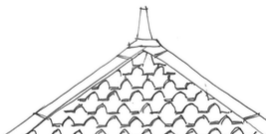
1. La toiture à deux pans possède deux faibles pentes ; son faîtage est parallèle à la rue.
2. La toiture à quatre pans a un faîtage perpendiculaire à la rue.
3. La toiture dite « à la Mansart » présente une plus forte pente avec brisis et toiture ou terrassons.

En Pays-Haut, les maisons bourgeoises et les plus beaux bâtiments de fermes sont couverts par l'ardoise ardennaise .

Dans les Vosges, on trouve sur les toitures de certaines fermes des couvertures en bois dites en « essis », mais aussi des tuiles en pierre de lave faites avec le grès local. Elles ont maintenant laissé place aux tuiles à emboîtement et se font souvent rares.



Essis



Tuiles violon

Dans le pays de Neufchâteau, la tuile violon à moulures saillantes et à emboîtement résistant faisait des toits très stables avec une pente de 35°. Les laves calcaires se maintiennent à l'ouest de Neufchâteau et au Val d'Ajol.

Dans la région germanophone, proche de l'Alsace, les toits se redressent et atteignent des pentes de 45° couvertes par des tuiles en « queue de castor » ou en écaille .

Cette liste de spécificités locales n'est pas exhaustive. Il est fortement conseillé de se rapprocher de l'UDAP territorialement compétent avant de commencer les démarches administratives.

> Cadre légal

Dans les espaces protégés, comme les Sites patrimoniaux remarquables ; les périmètres de 500 mètres et les périmètres délimités des abords de monuments historiques des prescriptions supplémentaires peuvent être exigées.

DRAC Grand Est

Site de Metz - 6 place de Chambre
57000 Metz Tél: 03 87 56 41

> Les Unités départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

UDAP de Meurthe-et-Moselle

45 rue Sainte Catherine Bât P - 3e étage
54000 NANCY
Tél : 03 57 29 16 70
udap.meurthe-et-moselle@culture.gouv.fr

UDAP de la Meuse

Parc Bradfer
14 avenue Antoine Durenne
55000 BAR-LE-DUC
Tél : 03 29 79 93 83
udap.meuse@culture.gouv.fr

UDAP de Moselle

10 -12 place Saint-Etienne
57000 METZ
Tél : 03 87 36 08 27
udap.moselle@culture.gouv.fr

UDAP des Vosges

Quartier de la Magdeleine
Entrée 5 Bâtiment B
5 Rue du Général Haxo
88000 EPINAL
Tél : 03 29 29 25 80
udap.vosges@culture.gouv.fr



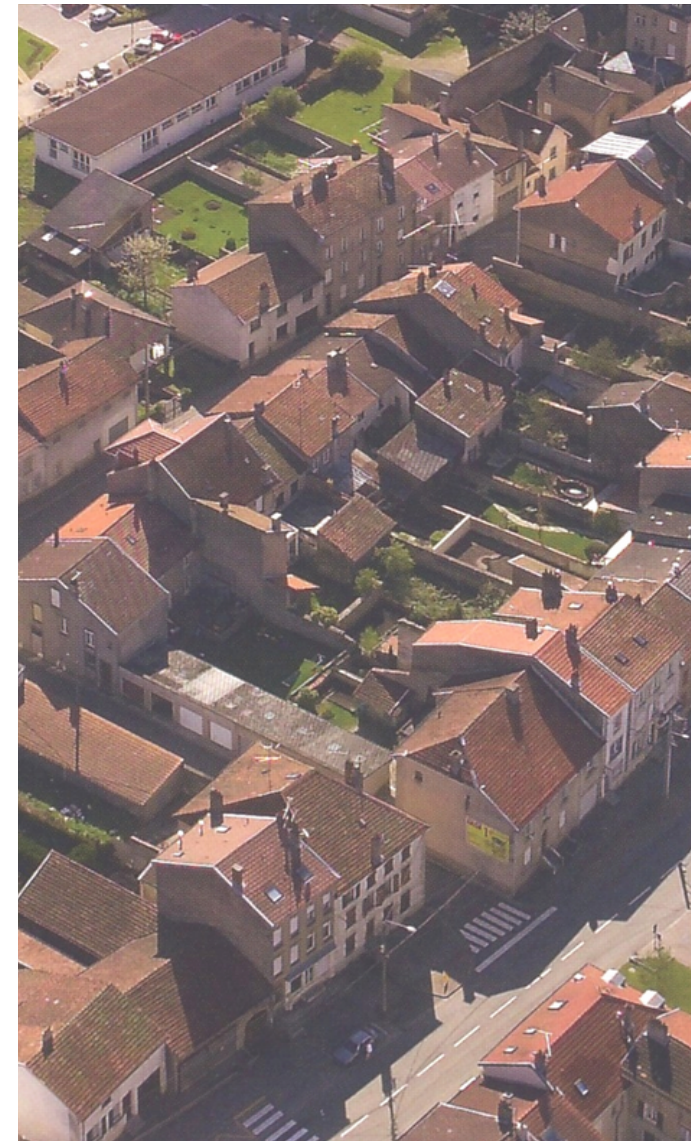
Direction régionale
des affaires culturelles

septembre 2026

Toutes les fiches sur :
<https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-grand-est>

Couverture et toiture

Architecture d'habitation



© DRAC Lorraine (STAP 54) – Illustrations: N. BARTHELEMY